

DHG 2017 du lycée Aristide Briand

Où sont les postes ?

La Dotation Horaire Globale est un moment crucial dans la préparation de la rentrée, des moyens qu'elle nous donne dépendent très largement les conditions d'apprentissage et de travail des élèves. La dotation du lycée est supérieure à l'année dernière, elle passe de 3550 à 3710 heures, ce qui s'explique par un nombre d'élèves qui croît d'une centaine.

Pourtant, cette augmentation de la DHG ne permettra pas d'améliorer les conditions d'étude des élèves et les conditions de travail des personnels.

Des classes surchargées

Nos missions d'éducation ne peuvent aboutir qu'avec de véritables moyens horaires mis à notre disposition : classes à effectifs réduits, dédoublements... La réussite de chacun et l'intérêt de tous sont en jeu !

Malheureusement, la quasi-totalité des classes seront surchargées :

- ▶ les 17 secondes à 35,
- ▶ les 10 premières générales à 35 ainsi que les trois premières STMG et deux des trois ST2S, la première STL et trois des quatre STI2D à 30
- ▶ les 11 terminales générales à 35, les trois ST2S et deux des trois STMG à 35, et les quatre STI2D à 30.

Peu de postes créés, beaucoup de flexibilité

Malgré des besoins criant en création de postes, la DHG prévoit essentiellement des BMP (blocs de moyens provisoires) de 18h ou de 15h (qui pourraient facilement atteindre un temps plein avec la transformation d'heures supplémentaires).

Il n'y a que trois créations de poste (anglais, STMS et Eco-gestion Marketing) alors que 23 pourraient l'être à partir des BMP (dont trois en physique-chimie, deux en mathématiques, deux en histoire-géographie...).

La non transformation des BMP en postes bloquent les mutations (moins il y a de postes au mouvement, moins il y a des possibilités de mutation) et limitent les moyens de remplacement (les TZR affectés à l'année ne sont plus disponibles). Elle permet également d'avoir recours à des personnels plus flexibles et plus précaires.

11 % d'heures supplémentaires

La dotation donnée à l'établissement par le rectorat se compose d'heures postes et d'heures supplémentaires (HSA). Ces dernières représentent 11 % du total. Ces heures doivent cependant être une exception. De plus, elles ne peuvent se substituer à l'augmentation régulière de notre salaire de base.

De plus, la multiplication des HS au détriment des créations de poste permet l'Education nationale de faire des économies substantielles car, à partir du 4^e échelon, toutes les heures supplémentaires sont moins rémunérées qu'une heure normale.

Et toujours des IMP...

Par ailleurs, des Indemnités pour Missions Particulières accompagnent la dotation. Les IMP ont été mises en place en 2015 dans le cadre des nouveaux décrets sur le statut des enseignants. Pour rappel, la plupart des heures de décharge horaire ont été supprimées dans les collèges et lycées et substituées par des IMP dont le montant est variable et individuel. La distribution des IMP relève donc de décisions locales. Les missions sont différentes d'un établissement à l'autre et leur rémunération aussi d'un enseignant à l'autre ! C'est la liquidation du cadre national des rémunérations. De plus, ce n'est pas le rôle du CA de débattre de la rémunération des enseignants. Nous continuons donc de revendiquer l'annulation des IMP et l'attribution de véritables décharges horaires pour ces missions particulières.

Baisse des salaires à l'horizon 2020

La « réforme » de l'éducation prioritaire (on devrait plutôt parler de sa liquidation) risque de se traduire par la disparition du classement « zone sensible » dont bénéficiait le lycée depuis des années. Cela se traduisait par une bonification salariale de 30 points d'indice et par quelques dispositifs comme l'existence de deux professeurs principaux par classe.

Grâce à la mobilisation des personnels des académies de région parisienne et d'Aix-Marseille (plusieurs journées de grève bien suivies), la ministre a concédé une « clause de sauvegarde » qui maintient les indemnités mais, en 2020, les collègues vont voir leur salaire diminuer fortement.



La CGT Educ'Action syndique tous les personnels de l'Éducation nationale de la maternelle à l'université
Rejoignez un syndicat indépendant, intercatégoriel, interprofessionnel et de luttes